



Simplicity in Water Analysis

Cover Page for Safety Data Sheet

Thank you for choosing CHEMetrics, Inc. We appreciate your business. In order to best serve your needs for accurate and complete Safety Data, we offer the following information as supplemental to the attached SDS.

SDS No.: R6902

Version No.: 1.6CF

Product Name: Nitrate CHEMetrics® & Vacu-vials® Ampoules, Nitrite CHEMetrics® & VACUettes® Refills and Vacu-vials® Ampoules

Part Nos.: R-6902 Ampoules, K-6903 Ampoules, R-6904 Ampoules, R-6905 Ampoules, R-6909 Ampoules, K-6913 Ampoules, K-6923 Ampoules, K-6933 Ampoules, R-7002, R-7002A, R-7002B, R-7002C, R-7002D, K-7003 Ampoules

Product Descriptions:

CHEMetrics Refills: Sealed glass ampoules, 7 mm OD, for visual colorimetric water analysis. Each CHEMet™ ampoule contains approximately 0.25 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Refills contain 30 ampoules, test kits contain 1 refill.

VACUettes Refills: Sealed glass ampoules, 7 mm OD, with small glass capillary attached, for visual colorimetric water analysis. Each VACUette™ ampoule contains approximately 0.25 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Refills contain 30 ampoules, test kits contain 1 refill.

Vacu-vials Ampoules: Sealed glass ampoules, 13 mm OD, for instrumental colorimetric water analysis. Each Vacu-vial™ ampoule contains approximately 0.9 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Test kits contain 30 ampoules.

Addendum to Section 14 Transport Information:

Shipping container markings and labels for this product, as received, may vary from the contents of section 14 of the SDS for one or both of the following reasons:

- CHEMetrics has packaged this product as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations.
- CHEMetrics has packaged this product as part of a test kit or reagent set composed of various chemical reagents and elected to ship as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III.

In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

Additional Information:

- "Print Date" = Revision Date (expressed as DD/MM/YYYY)
- Test kits and reagents sets may contain additional chemical reagents. See separate SDS(s).

CHEMetrics®, VACUettes®, Vacu-vials®, and Titrets® are registered trademarks of CHEMetrics Inc.



Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules

CHEMetrics, Inc.

Chemwatch: 9-101476

SDS No: R6902

Version Num: 1.6CF

Code d'alerte du risque:

Date de revision: 25/02/2015

Date d'impression: 30/08/2017

date initiale: 24/11/2014

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit	Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules
Synonymes	Part Nos.: R-6902 Ampoules, K-6903 Ampoules, R-6904 Ampoules, R-6905 Ampoules, R-6909 Ampoules. K-6913 Ampoules, K-6923 Ampoules, K-6933 Ampoules, R-7002, R-7002A, R-7002B, R-7002C, R-7002D, K-7003 Ampoules
Nom d'expédition	Sans Objet
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible
Numéro CAS	Sans Objet

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Component of water analysis test kits K-6903, K-6904, K-6905, K-6909A, K-6909B, K-6909C, K-6909D, K-6913, K-6923, K-6933, K-7003, K-7004, K-7004A, K-7004B, K-7004C, K-7004D
----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	CHEMetrics, Inc.
Adresse	4295 Catlett Road, Midland, VA, 22728 United States
Téléphone	1-540-788-9026
Fax	1-540-788-4856
Site Internet	www.chemetrics.com
Courriel	technical@chemetrics.com

Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	ChemTel Inc.
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-255-3924
Autres numéros de téléphone d'urgence	+01-813-248-0585

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification	TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, Irritation oculaire catégorie 2B
----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	--

MENTION D'AVERTISSEMENT	ATTENTION
-------------------------	-----------

Déclaration(s) sur les risques

H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H320	Provoque une irritation des yeux

Déclaration(s) supplémentaires

	Pas Disponible
--	----------------

Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules

Déclarations de Sécurité: Prévention

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
------	------------------------------------------------------------------------

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
7732-18-5	>81	<u>eau</u>
107-21-1	10	<u>éthane-1,2-diol</u>
67-63-0	3	<u>propane-2-ol</u>
123333-70-0	2	<u>sulfanilate-de-sodium</u>
490-79-9	1	<u>acide-gentisique</u>
5808-22-0	1	<u>4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate-de-disodium</u>
63451-33-2	<1	<u>N,N'-1,2-cyclohexanediybis[N-(carboxyméthyl)]glycinate de magnésium et sodium (1:1:2)</u>
Pas Disponible	<0.1	Proprietary ingredients

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Général	
Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : <ul style="list-style-type: none">▶ Rincez la région touchée à l'eau.▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: <ul style="list-style-type: none">▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none">▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none">▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

Pour traiter un empoisonnement par les alcools aliphatique hauts :

- ▶ Réaliser un lavage gastrique avec une importante quantité d'eau.
- ▶ Il peut être utile d'instiller 60 ml d'huile minérale dans l'estomac.
- ▶ Fournir de l'oxygène et une respiration artificielle suivant la demande.
- ▶ Balance électrolytique : il peut être utile de démarrer une intraveineuse de 500 ml. d'une M/6 solution de bicarbonate de sodium mais tout en maintenant une attitude précautionneuse et conservatrice envers le remplacement électrolytique à moins qu'un choc ou qu'une acidose sévère soit à craindre.
- ▶ Pour protéger le foie, maintenir l'apport de glucose par des infusions intraveineuses de glucose. Réaliser une hémodialyse si le coma est profond et persistant.

[GOSSELIN, SMITH HODGE: Clinical Toxicology of Commercial Products, Ed 5)

TRAITEMENT DE BASE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- ▶ Anticiper et traiter, quand nécessaire, contre les crises.
- ▶ NE PAS utiliser d'émétiques. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.
- ▶ Fournir du charbon activé.

TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Si le patient est en hypoglycémie (LOC diminué, tachycardie, pâleurs, pupilles dilatées, diaphorèse et/ou bandes de dextrose ou lectures du glucomètre en-dessous de 50 mg), fournir 50% de dextrose.
- ▶ Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ La thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

SERVICE D'URGENCE

- ▶ Des analyses de laboratoires avec hémogramme, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir régime du traitement. D'autres analyses utiles incluent clearance osmolaire et anionique, gaz des artères (ABG), radiographies de la poitrine électrocardiogramme.
- ▶ Une ventilation assistée avec une pression positive en fin d'expiration (PEEP) peut être nécessaire pour une blessure parenchymale aiguë ou un syndrome de détresse respiratoire chez l'adulte.
- ▶ Une acidose peut survenir suite à l'hyperventilation et à une thérapie au bicarbonate.
- ▶ Une hémodialyse doit être envisagée chez les patients avec une intoxication importante.
- ▶ Consulter un toxicologiste si nécessaire.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

	<p>Le produit contient une proportion substantielle d'eau et donc il n'y a pas de restriction sur le type de média d'extinction à utiliser. Le choix du média d'extinction doit prendre en compte les zones environnantes.</p> <p>Bien que le produit soit non-combustible, l'évaporation de l'eau depuis le mélange, provoqué par la chaleur d'un incendie proche, peut engendrer le flottement de couches de substances combustibles.</p> <p>Dans un tel cas, envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mousse ▶ Poudre chimique sèche ▶ Dioxyde de carbone
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
-------------------------------	------------

Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales. ▶ Cependant, il se décomposera en cas d'incendie et les composés organiques pourraient brûler. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur. ▶ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. ▶ La décomposition due à la chaleur peut engendrer des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). ▶ Peut émettre des fumées âcres. <p>Se décompose suite à un chauffage et produit des fumées toxiques de:</p> <p>,' dioxyde de carbone (CO2) , '</p> <p>autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.</p>

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. ▶ Essuyez. ▶ Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.
Eclaboussures Majeures	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▶ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▶ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite. ▶ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.

Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules

- ▶ Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage.
- ▶ Neutralisez/désinfectez les résidus.
- ▶ Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.
- ▶ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux.
- ▶ Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de le ranger et de le réutiliser.
- ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. ▶ Eviter les dommages physiques des containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.
Autres Données	

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<p>Container en verre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. ▶ Emballage conforme aux règles du fabricant. ▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité de Stockage	Eviter le stockage avec des acides forts, des chlorures d'acide, des anhydrides d'acides et des agents oxydants.

INCOMPATIBILITÉS DU MATÉRIEL D'EMBALLAGE

Pas Disponible

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	éthane-1,2-diol	Ethylene glycol - Vapour	250 mg/m ³ / 100 ppm	325 mg/m ³ / 125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	éthane-1,2-diol	Ethylene glycol - Particulate	10 mg/m ³	20 mg/m ³ / 10 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	éthane-1,2-diol	Ethylene glycol	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m ³	Value is for the aerosol. TLV Basis: upper respiratory tract & eye irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	éthane-1,2-diol	Ethylene glycol	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m ³	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	éthane-1,2-diol	Ethylene glycol, (as an aerosol)	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m ³	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	éthane-1,2-diol	Éthylèneglycol (comme aerosol)	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m ³	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	éthane-1,2-diol	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m ³	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	éthane-1,2-diol	Éthylène glycol (vapeur et brouillard)	Pas Disponible	Pas Disponible	127 mg/m ³ / 50 ppm	RP
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	éthane-1,2-diol	Ethylene glycol - Vapour	Pas Disponible	Pas Disponible	50 ppm	Pas Disponible

Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	éthane-1,2-diol	Ethylene glycol - Aerosol	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	éthane-1,2-diol	Ethylene glycol - Particulate	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	éthane-1,2-diol	* Ethylene glycol	25 ppm	10 mg/m3 / 50 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	propane-2-ol	Isopropyl alcohol - Skin	980 mg/m3 / 400 ppm	1,225 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	propane-2-ol	2-Propanol	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: eye & upper respiratory tract irritation; central nervous system impairment
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	propane-2-ol	2-Propanol (Isopropyl alcohol, isopropanol)	492 mg/m3 / 200 ppm	984 mg/m3 / 400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	propane-2-ol	Isopropyl alcohol	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	propane-2-ol	Alcool isopropylique	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	propane-2-ol	Pas Disponible	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	propane-2-ol	Alcool isopropylique	983 mg/m3 / 400 ppm	1230 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	propane-2-ol	Isopropanol (Isopropyl alcohol)	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	propane-2-ol	2-Propanol	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair; BEI

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
éthane-1,2-diol	Ethylene glycol	30 ppm	40 ppm	60 ppm
propane-2-ol	Isopropyl alcohol	400 ppm	2000 ppm	12000 ppm
4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate-de-disodium	Dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonic acid, disodium salt dihydrate, 4,5-	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
eau	Pas Disponible	Pas Disponible
éthane-1,2-diol	Pas Disponible	Pas Disponible
propane-2-ol	12,000 ppm	2,000 [LEL] ppm
sulfanilate-de-sodium	Pas Disponible	Pas Disponible
acide-gentisique	Pas Disponible	Pas Disponible
4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate-de-disodium	Pas Disponible	Pas Disponible
N,N'-1,2-cyclohexanediybis[N-(carboxyméthyl)]glycinate de magnésium et sodium (1:1:2)	Pas Disponible	Pas Disponible
Proprietary ingredients	Pas Disponible	Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôle d'ingénierie approprié	<p>Une ventilation d'extraction locale est nécessaire aux points de génération de poussières, de fumées ou de vapeurs. Une ventilation d'extraction locale terminée par un HEPA devrait être envisagée au point de génération de poussière, de fumées ou de vapeurs. Une barrière de protection ou des cabinets à flux laminaires devraient être envisagés pour une manipulation à l'échelle d'un laboratoire. La nécessité d'une protection respiratoire devrait également être évaluée en cas d'exposition accidentelle ou accessoire anticipée. En fonction des niveaux de contamination, PAPR, des appareils de purification d'air recouvrant tout le visage avec des filtres P2 ou P3 ou des respirateurs approvisionnés en air devraient être envisagés. Des hottes d'aspiration ou des appareils de confinement couvrant tout le visage sont acceptables quand les vitesses faciales sont d'au moins 1 mètre/sec. (200 pieds/minute). Les partitions, barrières et autres technologies de confinement partielles sont nécessaires pour prévenir une migration du produit vers les zones non-contrôlées. Pour des urgences non-habituelles, des extractions maximales locales et générales sont nécessaires. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.</p>	
	Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis des réservoirs (en plain air)	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)

Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules

	<p>Aérosols, fumées provenant d'opération de déversement, remplissage intermittent de containers, transfert à de faible vitesse (libération à faible vitesse dans une zone de génération active)</p> <p>Jets directs, remplissage de cylindres, chargement de convoyeurs, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone de mouvement rapide d'air)</p>	<p>0.5-1 m/s (100-200 pieds/minute)</p> <p>1-2.5 m/s (200-500 pieds/minute)</p>										
	<p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur basse de l'intervalle</th> <th>Valeur haute de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture</td> <td>1 : Courants d'air perturbant la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.</td> <td>2 : Contamineurs à forte toxicité.</td> </tr> <tr> <td>3 : Intermittent, faible production</td> <td>3 : Forte production, usage intensif</td> </tr> <tr> <td>4 : Large hotte ou grande masse d'air en mouvement</td> <td>4 : Petite hotte locale de contrôle uniquement</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2,5 m/s (200-500 f/min.) pour l'extraction des gaz libérés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p>		Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle	1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : Courants d'air perturbant la pièce	2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : Contamineurs à forte toxicité.	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif	4 : Large hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte locale de contrôle uniquement
Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle											
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : Courants d'air perturbant la pièce											
2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : Contamineurs à forte toxicité.											
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif											
4 : Large hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte locale de contrôle uniquement											
Protection Individuelle												
Protection des yeux/du visage.	<p>Une protection des yeux peut ne pas être requise en cas de manipulation de très petites quantités du produit. Dans les laboratoires, lors de manipulations de plus grandes quantités ou en cas d'expositions régulières dans le cadre professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes protectrices contre les agents chimiques ▶ Masque de protection. Un masque de protection complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais en aucun cas primaire, des yeux. ▶ Les lentilles de contact peuvent poser un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document écrit, décrivant la politique concernant le port de lentilles ou la restriction de leurs utilisations, doit être créé pour chaque tâche et lieu de travail. Il doit contenir une étude de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour les classes de produits chimiques utilisés ainsi qu'un historique des cas de blessure. Le personnel médical et de première urgence doit être formé pour pouvoir ôter ces lentilles et un équipement adapté doit être disponible facilement. Dans le cas d'une exposition aux produits chimiques, débiter immédiatement par une irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès qu'il est possible de le faire. Les lentilles doivent être retirées aux premiers signes de rougeurs ou d'irritation des yeux ; elles doivent être retirées dans un environnement propre et seulement une fois que le personnel s'est abondamment lavé les mains. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59] 											
Protection de la peau	<p>Voir protection Main ci-dessous</p>											
Protection des mains / pieds	<p>NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.</p> <p>La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gants en caoutchouc (latex libre de poudre, en nitrile ou à faible protéine) Les employés allergiques aux gants en latex devraient utiliser de préférence des gants en nitrile. ▶ Gants en PVC ▶ Sur-chaussures de protection. ▶ Protection de la tête. 											
Protection corporelle	<p>Voir Autre protection ci-dessous</p>											
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ensemble complet boutonnant au col et aux poignets. ▶ Ensemble complet imperméable jetable. ▶ S'assurer qu'il y a un accès prêt pour une urgence. ▶ Douches pour urgence : combinaison en vinyl 											
Les risques thermiques	<p>Pas Disponible</p>											

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du: **"Forsberg Clothing Performance Index"**.
 L(Les)/effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.
 Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules

Matériel	CPI
NEOPRENE	A
BUTYL	C
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PE/EVAL/PE	C
PVA	C
PVC	C
TEFLON	C

Protection respiratoire

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	BAX-AUS P2	-	BAX-PAPR-AUS P2
50 x ES	Conduit d'air*	-	-
100 x ES	-	BAX-3 P2	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	-

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive

VITON	C
-------	---

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect			
État Physique	liquide	Densité relative (Water = 1)	1.01
Odeur	Odourless	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	3.5	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	-2	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	125	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	miscible	pH en solution	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit</p> <p>Les alcools aliphatiques avec plus de 3 carbones peuvent causer des maux de tête, vertiges, somnolences, faiblesses musculaires et délire, faiblesse généralisé, coma, seizures et changements de comportement. S'ensuivent des faiblesses et arrêts respiratoires, de même qu'une faible pression artérielle et un pouls irrégulier peuvent survenir. Des nausées et vomissements apparaissent, des dommages au foie et aux reins sont possibles après d'importantes expositions. Les symptômes sont d'autant plus aigus qu'il y a de carbone dans l'alcool.</p>
Ingestion	<p>Une surexposition aux alcools non-cyclique cause des symptômes du système nerveux. Ceux-ci incluent des maux de tête, une faiblesse musculaire et une incoordination, une sensation ébrieuse, une confusion, un délire et un coma. Les symptômes digestifs peuvent inclure une nausée, des vomissements et une diarrhée. L'aspiration est beaucoup plus dangereuse que l'ingestion car un dommage des poumons peut survenir et la substance est absorbée par le corps. Les alcools à structure cyclique et les alcools secondaires et tertiaires provoquent des symptômes encore plus graves, comme le font les alcools lourds.</p> <p>Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.</p>

Contact avec la peau	<p>Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.</p> <p>La plupart des alcools liquides semble agir que irritants primaires pour la peau humaine. Une absorption significative sous-cutanée apparaît chez le lapin mais apparemment pas chez l'homme.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p>
Yeux	<p>Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).</p>
Chronique	<p>Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.</p> <p>Peu de preuves démontrent que l'inhalation de ce produit est capable d'induire une réaction de sensibilisation dans un nombre de cas significatif d'individus à une fréquence plus importante qu'attendue à partir d'une réponse de la population normale.</p> <p>Il y a quelques preuves pour fournir une présomption qu'une exposition humaine au produit peut engendrer le développement d'une toxicité. Cette preuve est basée sur des études animales ou des effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle marquée ou à environ les mêmes doses que les autres effets toxiques mais qui n'ont pas les conséquences secondaires non-spécifique des autres effets toxiques.</p>

Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	TOXICITÉ	IRRITATION
Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	TOXICITÉ	IRRITATION

PROPANE-2-OL	<p>Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaississement de la peau.</p> <p>Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.</p> <p>Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.</p>
ACIDE-GENTISIQUE	<p>Une exposition au produit pour des périodes prolongées peut provoquer des défauts physiques dans le développement de l'embryon (tératogénèse)</p>
Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules & SULFANILATE-DE-SODIUM & ACIDE-GENTISIQUE & 4,5-DIHYDROXYNAPHTALÈNE-2,7-DISULFONATE-DE-DISODIUM	<p>Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaire ou d'œdème de Quincke. La pathogenèse des eczémats de contact comprends une réaction de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du type retardé. Les autres réactions allergiques de la peau, e.g. contact urticant, comprennent des réactions d'anti-corps médiateurs immunisés. La signification du contact allergique n'est pas seulement déterminée par son potentiel de sensibilité : la répartition de la substance et les opportunités d'un contact avec elle sont également importantes. Une substance faiblement sensible qui est largement répandue peut être un allergène plus important qu'une avec un fort potentiel sensibilisant avec peu d'individus au contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquées si elles produisent une réaction au test allergique sur plus de 1 % des personnes testées.</p>
Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules & EAU & SULFANILATE-DE-SODIUM & 4,5-DIHYDROXYNAPHTALÈNE-2,7-DISULFONATE-DE-DISODIUM & N,N'-1,2-CYCLOHEXANEDIYLBIS[N-(CARBOXYMÉTHYL)]GLYCINATE DE MAGNÉSIUM ET SODIUM (1:1:2)	<p>Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.</p>
SULFANILATE-DE-SODIUM & ACIDE-GENTISIQUE & 4,5-DIHYDROXYNAPHTALÈNE-2,7-DISULFONATE-DE-DISODIUM	<p>Les symptômes de type asthmatique peuvent se prolonger pendant des mois, voire des années, même après la fin de l'exposition au produit. Cela peut être dû à un antécédent non-allergique désigné comme le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes qui peut faire son apparition suite à une exposition à des composés hautement irritants présents en concentrations élevées. Les principaux critères qui permettent de diagnostiquer ce syndrome sont notamment l'absence d'antécédent respiratoire chez un individu non atopique, accompagnée d'une survenue soudaine de symptômes de type asthmatique persistants quelques minutes ou quelques heures après une exposition avérée au produit irritant. D'autres critères permettant le diagnostic de ce symptôme sont une tendance à l'obstruction réversible lors de tests pulmonaires, une hyperréactivité bronchique modérée à élevée en cas de test de provocation à la méthacholine et une absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie. Le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (ou asthme) suite à une inhalation irritante est un trouble rare et se manifeste en fonction du degré et de la durée d'exposition au produit irritant. Toutefois, la bronchite contractée sur le lieu de travail est un trouble qui survient après une exposition à des produits irritants en concentrations élevées (souvent des particules) et est totalement réversible après cessation de l'exposition. Ce trouble se caractérise par des difficultés à respirer et une toux accompagnée de mucus.</p>

toxicité aiguë	⊖	Cancérogénicité	⊖
Irritation / corrosion	⊖	reproducteur	⊖
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	⊖

Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	⊘
Mutagénéité	⊘	risque d'aspiration	⊘

Légende: ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ⊘ – Données non disponibles pour faire la classification

statut CMR

Sans Objet

toxiques pour la reproduction	Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	Pas Disponible	Pas Disponible
substance cancérigène	Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	Pas Disponible	Pas Disponible
mutagène	Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	Pas Disponible	Pas Disponible
Yeux	Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	Pas Disponible	Pas Disponible
respiratoire	Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	Pas Disponible	Pas Disponible
peau	Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	Pas Disponible	Pas Disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

PAS DISPONIBLE

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	effet	Valeur	espèce	FBC
Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
eau	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
éthane-1,2-diol	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
propane-2-ol	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
sulfanilate-de-sodium	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
acide-gentisique	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate-de-disodium	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
N,N'-1,2-cyclohexanediylbis[N-(carboxyméthyl)]glycinate de magnésium et sodium (1:1:2)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Nocif pour les organismes aquatiques.
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
eau	BAS	BAS
éthane-1,2-diol	BAS (La demi-vie = 24 journées)	BAS (La demi-vie = 3.46 journées)
propane-2-ol	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 3 journées)
acide-gentisique	BAS	BAS
4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate-de-disodium	HAUT	HAUT

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
eau	BAS (LogKOW = -1.38)
éthane-1,2-diol	BAS (BCF = 200)
propane-2-ol	BAS (LogKOW = 0.05)
acide-gentisique	BAS (LogKOW = 1.74)
4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate-de-disodium	BAS (LogKOW = -1.8968)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
eau	BAS (KOC = 14.3)
éthane-1,2-diol	HAUT (KOC = 1)
propane-2-ol	HAUT (KOC = 1.06)
acide-gentisique	BAS (KOC = 38.81)

Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules

4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate-de-disodium

BAS (KOC = 2558)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<p>Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.</p> <p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont put être identifiés. ▶ Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté). ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.
-------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
-----------------------	-------

Transport par terre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

source	ingrédient	catégorie de pollution
	Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules	

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

eau(7732-18-5) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"
éthane-1,2-diol(107-21-1) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle", "Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta", "Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination", "Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail", "Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants", "Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"
propane-2-ol(67-63-0) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC", "Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle", "Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta", "Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination", "Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail", "Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants", "Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (en anglais)", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"
sulfanilate-de-sodium(12333-70-0) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"
acide-gentisique(490-79-9) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"
4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate-de-disodium(5808-22-0) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"

Nitrate CHEMets & Vacu-vials Ampoules, Nitrite CHEMets & VACUettes Refills and Vacu-vials Ampoules

N,N'-1,2-cyclohexanediybis[N-(carboxyméthyl)]glycinate de magnésium et sodium (1:1:2)(63451-33-2) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"
Proprietary ingredients() Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Sans Objet"

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
Pas Disponible	Pas Disponible
Pas Disponible	Pas Disponible

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)